

# **CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 7 AVRIL 2017**

## **COMPTE-RENDU**

**Présents** : Jean Paul LE GOFF, Gildas LE ROUX, Jean Louis TANVEZ, Hervé RANNOU, Eveline CARVENNEC, Sonia CARMARD, Jean-Michel LE TROADEC, Stéphane RIOU, Claudine LE JOUAN, Jean-Charles CLATIN, Marie-Laure GODEST, Damien LE PESSOT, Marie-Christine THOMAS.

**Absents** : Séverine LE BRAS (procuration à Jean Louis TANVEZ), Marie-Louise MELLIN (procuration à Gildas LE ROUX), Chantal LE BRIS (procuration à Marie-Laure GODEST), Marie Christine DAVID (procuration à Marie-Christine THOMAS), Jean Yves ELLIEN, Yannick LE KERNEAU.

**Secrétaire de séance** : Damien LE PESSOT

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice	19
Présents	13
Procurations	4

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Maire passe la parole à M. RANNOU, Conseiller communautaire à GP3A.

M. RANNOU indique que deux conseils communautaires se sont tenus depuis le dernier conseil municipal. Une feuille de synthèse du budget primitif de GP3A a été fournie aux conseillers et présente la répartition du budget selon les différents postes de dépense. Il précise que les investissements prévus par les anciennes communautés de communes dans les prochaines années ne sont pas encore programmés.

M. RANNOU précise qu'il a eu confirmation que le transfert de la compétence eau et assainissement vers l'agglomération devrait intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

M. LE TROADEC remarque que ce transfert aurait pu attendre 2020 car l'eau était bien gérée par exemple.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'harmoniser les compétences.

### **1) Affaires scolaires**

#### **1.1 Contrat d'association de l'école Notre-Dame de Lorette pour l'année scolaire 2016-2017**

M. le Maire rappelle que le montant du forfait scolaire pour le contrat avec l'école de Lorette est calculé en fonction du coût d'un élève de primaire à l'école publique, et qu'il n'y a que les enfants domiciliés à Pédernec qui sont pris en compte.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents valide le montant du forfait scolaire correspondant au coût moyen d'un élève de classe élémentaire de l'école

publique, sur la base des dépenses de fonctionnement mandatées au cours de l'exercice 2016, soit la somme de **423.58 €**.

Il autorise M. le Maire à mandater à l'école le solde de la participation due au titre de l'année scolaire 2016/2017, d'un montant de **7 940,88€** et, à la rentrée scolaire prochaine, un acompte de **10 589,5€** (égal à la moitié de la participation totale 2016/2017) au titre de l'année scolaire 2017/2018.

## **2) Fiscalité locale**

### **Fixation des taux communaux de la taxe d'habitation, des taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties**

M. le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

Il remarque que les taux des taxes d'habitation et du foncier bâti sont relativement bas et que Pédernec est la seule commune de l'ancienne communauté à être à moins de 20% en taxe foncière.

M. le Maire indique que la commission des finances propose de maintenir les taux au même niveau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la proposition de la commission des finances de maintien des taux à leur niveau de l'année 2016, soit :

- Taxe d'habitation : 15.54%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.42%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60.12%

## **3) Finances**

### **Adoption des budgets primitifs 2017**

M. le Maire donne lecture à l'assemblée des propositions élaborées par la commission des finances qui se présentent ainsi :

### **Budget principal – Fonctionnement**

#### **Fonctionnement - DEPENSES**

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
011 Charges à caractère général	343 070.00
012 Charges de personnel	653 500.00
014 Atténuation de produits	4 000.00
023 Virement à la section d'investissement	171 402.77
042 Opérations d'ordre entre section	99 380.00
65 Autres charges de gestion courante	174 977.23
66 Charges financières	42 900.00
67 Charges exceptionnelles	1 050.00
<b>Total dépenses</b>	<b>1 490 280.00</b>

#### **Fonctionnement - RECETTES**

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
013 Atténuation de charges	13 800.00

042 Opérations d'ordre entre sections	15 000.00
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	99 600.00
73 Impôts et taxes	786 170.00
74 Dotations, subventions et participations	524 810.00
75 Autres produits de gestion courante	50 000.00
76 Produits financiers	0.00
77 Produits exceptionnels	900.00
<b>Total recettes</b>	<b>1 490 280.00</b>

M. le Maire remarque que les charges en personnel sont élevées car la commune doit faire face à beaucoup d'arrêts.

Il précise qu'au niveau des recettes, le FPIC va sensiblement augmenter car auparavant les communes faisaient un geste significatif pour permettre à la Communauté de communes d'investir. Il indique qu'au niveau des droits de mutation, un seul des deux semestres a été perçu en 2016.

M. le Maire explique que les dotations de l'Etat diminuent sérieusement, et que la baisse du nombre d'habitants suite au dernier recensement, est venue accélérer cette baisse.

M. RANNOU remarque qu'avant la DSR compensait la baisse de DGF, ce qui n'est plus le cas.

Le Conseil municipal unanime adopte les propositions de la commission des finances pour la section de fonctionnement du budget principal.

M. le Maire présente les propositions pour la section d'investissement :

#### **Investissement - DEPENSES**

<i>Opération</i>	<i>Proposition BP</i>	<i>Rar 2016</i>
10004 Equipements sportifs	17 200.00	
10006 Mairie	7 500.00	7 200.00
10007 Eglise et chapelles		381.69
10008 Services techniques		14 451.81
10013 Aménagement de la rue du Menez Bre		208 628.61
10016 Cantine municipale	6 592.00	2 350.00
10018 23, rue de Guingamp	1 100.00	26 283.13
10021 Foyer des jeunes	12 000.00	
10023 Toilettes publiques	26 200.00	
10024 Chaufferie bois	286 800.00	34 688.40
10026 Programme de voirie 2016		8 604.95
10027 Aménagement de la cour de l'école primaire	8 000.00	
10028 Programme de voirie 2017	100 000.00	
10029 Eglise	7 083.49	
12 Ecole élémentaire et maternelle		10 216.00
14 Voie d'accès à la résidence de Parc Cardon		62 091.12
ONA Opérations non individualisées	6000.00	37 224.14
OPFI Opérations financières	370 739.35	
<b>Total dépenses</b>	<b>849 214.84</b>	<b>412 119.85</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 261 334.69</b>

### **Investissement - RECETTES**

<i>Opération</i>	<i>Proposition BP</i>	<i>Rar 2015</i>
10007 Eglise et chapelles		12 226.70
10013 Aménagement de la rue du Menez Bre		129 340.00
10022 Aire de jeux		29 832.00
10024 Chaufferie bois	98 560.00	24 286.00
14 Voie d'accès à la résidence de Parc Cardon		32 138.36
ONA Opérations non individualisées	252 007.24	1 400.00
OPFI Opérations financières	681 544.39	
<b>Total recettes</b>	<b>1 032 111.63</b>	<b>229 223.06</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 261 334.69</b>

M. le Maire précise que pour le Contrat de territoire les subventions ont été étalées sur plusieurs années. La commune n'a pas encore perçu la subvention pour l'aire de jeux même si les travaux sont finis depuis longtemps.

Il indique que les 252 000€ d'emprunt inscrits comprennent l'emprunt de 150 000€ voté lors du dernier Conseil. Il remarque que comme tous les investissements ne seront pas réalisés, on devrait passer l'année sans réaliser de nouvel emprunt.

M. le Maire présente les différents ratios financiers.

Le Conseil municipal valide les propositions de la commission des finances pour la section d'investissement avec 15 voix favorables et 2 absentions (Mmes THOMAS et DAVID).

### **Budget annexe de l'assainissement**

M. le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance des propositions du budget annexe de l'assainissement :

#### **Fonctionnement - DEPENSES**

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
011 Charges à caractère général	1 850.00
023 Virement à la section d'investissement*	6 850.00
042 Opérations d'ordre entre section	16 300.00
66 Charges financières	11 500.00
67 Charges exceptionnelles	1 000.00
<b>Total dépenses</b>	<b>37 500.00</b>

#### **Fonctionnement - RECETTES**

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
042 Opérations d'ordre entre sections	10 900.00
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	19 000.00
74 Subventions d'exploitation	7 000.00
75 Autres produits de gestion courante	600.00
<b>Total recettes</b>	<b>37 500.00</b>

#### **Investissement - DEPENSES**

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 900.00

041 Opérations patrimoniales	18 700.00
16 Emprunts et dettes assimilées	18 000.00
23 Immobilisations en cours	1 066 179.20
<b>Total dépenses</b>	<b>1 113 779.20</b>

#### **Investissement -RECETTES**

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
001 Excédent d'investissement reporté	18 924.30
021 Virement de la section d'exploitation	6 850.00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 300.00
041 Opérations patrimoniales	18 700.00
10 Dotations, fonds divers et réserves	545.38
13 Subventions d'investissement	420 422.40
16 Emprunts et dettes assimilées	613 337.12
27 Autres immobilisations financières	18 700.00
<b>Total recettes</b>	<b>1 113 779.20</b>

M. le Maire donne des précisions concernant l'emprunt de Justisso. Il explique qu'il y a un souci pour percevoir la taxe de raccordement pour le lotissement de Park Meseren. Certaines personnes refusent de payer car la mention de la taxe de raccordement ne figure pas sur le permis de construire. M. le Maire indique que cette erreur vient de la mairie de St Laurent et du service instructeur mais que Pédernec n'est en rien responsable de cette situation et donc on ne fera pas le versement pour le remboursement de l'emprunt tant que ce problème ne sera pas réglé.

M. le Maire indique qu'une réunion a eu lieu la semaine dernière pour préciser les inscriptions budgétaires 2017 suite à l'étude d'EF études.

Il explique que les phosphates doivent être traités si l'on veut faire une extension du réseau, et que deux débitmètres doivent être installés.

Il indique que les investissements d'extension de réseau sont inscrits au budget et que les dépenses seront faites si l'on a les subventions.

Il précise que ces travaux pèsent lourd, et qu'une fois la TVA récupérée et le paiement des forfaits de raccordements, il restera un emprunt important.

M. le Maire explique que lorsque l'on veut urbaniser une zone, on nous impose 15 lots à l'hectare, avec la Loi NOTRE, et s'il n'y a pas d'assainissement collectif un peu en périphérie, on ne pourra pas faire avec un assainissement individuel sur un terrain de 500 m<sup>2</sup>.

Il remarque que pour 400 000€ d'investissement sur 30 ans, durée d'amortissement des réseaux, cela correspond à un remboursement annuel de 15 000 à 20 000€ à un taux de 1,4.

M. le Maire précise qu'au niveau des tarifs Pédernec est bien placé, mais que lorsque l'on va passer en agglo, les tarifs seront les mêmes pour tout le monde et risquent de fortement augmenter. M. RANNOU ajoute que déjà certaines anciennes communautés de communes commencent à augmenter les tarifs.

M. LE TROADEC demande si l'assainissement passe à l'agglo en 2018, ils n'auront pas leur mot à dire sur les investissements prévus. M. le Maire répond que non, pas si les marchés sont déjà lancés.

M. le Maire explique qu'avant de faire l'extension, on nous demande de traiter les phosphates, et des travaux seront à réaliser au niveau de la station, avec l'installation de lits supplémentaires ou de tables d'égouttage.

Il indique que le fait d'avoir repris la rue du Menez Bre, moins d'eaux parasites devraient arriver à la station, mais que l'hiver a été sec et que les services de l'Etat veulent avoir un retour sur la situation réelle et l'arrivée des eaux parasites.

M. RANNOU remarque qu'au passage de la compétence à l'agglo, il y aura une harmonisation pour le montant des raccordements aussi, et que si pour certaines communes comme Bégard, le raccordement est gratuit, pour d'autres il s'élève à 1000€.

Le Conseil municipal, avec 15 voix favorables et 2 absentions (Mmes THOMAS et DAVID), adopte le budget primitif 2017 de l'assainissement.

### **Budget annexe résidence de Park ar C'hoad**

M. le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance des propositions du budget de la résidence de Park Ar C'hoad :

#### **Fonctionnement - DEPENSES**

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
002 Résultat d'exploitation reporté	81 388.89
011 Charges à caractère général	43 100.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	134 326.60
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	2 000.00
66 Charges financières	700.00
<b>Total dépenses</b>	<b>261 515.49</b>

#### **Fonctionnement - RECETTES**

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
042 Opérations d'ordre entre sections	113 515.49
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	2 000.00
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	146 000.00
74 Dotations, subventions et participations	0.00
<b>Total recettes</b>	<b>261 515.49</b>

#### **Investissement - DEPENSES**

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	68 715.44

040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 515.49
16 Emprunts et dettes assimilées	20 000.00
<b>Total dépenses</b>	<b>202 230.93</b>

### **Investissement - RECETTES**

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	134 326.60
16 Emprunts et dettes assimilées	67 904.33
<b>Total recettes</b>	<b>202 230.93</b>

Mme THOMAS demande combien de lots comprend le lotissement. M. le Maire précise qu'il y a 30 lots en tout, et qu'il faudra qu'on ait vendu au moins une douzaine de lots avant de commencer la deuxième tranche.

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Budget annexe résidence de la Rue des salaisons**

M. le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance des propositions du budget de la Rue des salaisons:

#### **Fonctionnement – DEPENSES**

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
011 Charges à caractère général	3 000.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 391.65
<b>Total dépenses</b>	<b>41 391.65</b>

#### **Fonctionnement – RECETTES**

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
042 Opérations d'ordre entre sections	0.00
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	
74 Dotations, subventions et participations	40 653.65
77 Produits exceptionnels	738.00
<b>Total recettes</b>	<b>41 391.65</b>

#### **Investissement – DEPENSES**

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	38 391.65
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
<b>Total dépenses</b>	<b>38 391.65</b>

#### **Investissement – RECETTES**

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 391.65
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00
<b>Total recettes</b>	<b>38 391.65</b>

M. le Maire précise que les stocks devraient être ramenés à zéro en 2017.  
Ce budget est adopté avec 15 voix favorables et 2 absentions (Mmes THOMAS et DAVID)

M. le Maire précise que le gros œuvre et le terrassement de la maison médicale vont démarrer en juin. Il précise que la maison commune fonctionne bien, avec Clémence, en service civique, qui anime le lieu.

M. le Maire informe les conseillers qu'il a contacté les banques pour renégocier les emprunts, mais que les pénalités sont très lourdes.

Un emprunt pourrait être renégocié avec Arkéa, sur lequel s'appliquerait une pénalité à hauteur de 10% du capital restant dû.

#### **4) Assainissement**

##### **4.1 Modernisation de la station d'épuration**

M. le Maire rappelle qu'au préalable de l'extension des réseaux d'assainissement collectif, il est nécessaire de réaliser des travaux de modernisation de la station d'épuration : traitement des phosphates et installation de deux débitmètres. Ces travaux, ainsi que l'accompagnement par un cabinet, sont estimés à 43 000€ TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise M. le Maire à consulter des cabinets d'étude afin de réaliser un cahier des charges des travaux, et à retenir le mieux disant ;
- autorise M. le Maire à lancer une consultation pour la réalisation des travaux ;
- autorise M. le Maire à solliciter des financements auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et des autres financeurs potentiels pour les travaux de modernisation de la station, et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

##### **4.2 Extension des réseaux – Demande de financement**

M. le Maire rappelle qu'une demande de financement a été déposée au titre de la DETR pour l'extension des réseaux d'assainissement collectif, d'après le plan de financement suivant, validé par le Conseil municipal en date du 3 mars 2017.

Le Conseil municipal unanime autorise M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **5) Voirie**

##### **Acceptation d'un don pour la dégradation de l'abribus du Loc**

M. le Maire indique que la personne ayant endommagé l'abribus du Loc a fait un don à la commune, d'une valeur de 300€. Le Conseil municipal unanime décide d'accepter le don de 300€. Cette recette est inscrite au budget communal à l'article 7713.

M. LE ROUX fait le bilan de l'expérimentation de plan de gestion du bocage.

Il explique que le bois a été coupé pendant 4 jours puis broyé. Le devis s'élevait à 6412€ sans compter le transport. L'estimation prévoyait un volume de 45 tonnes et un reste à charge de 5064€.



Le transport de Péder nec vers Louargat a été réalisé par des agriculteurs. 2050 mètres linéaires ont été traités et 67 tonnes ont été broyées, avec un reste à charge de 2 821€ pour la commune.

## **6) Questions diverses**

### **6.1 Subventions complémentaires et régularisation comité d'animation**

M. le Maire indique qu'un délai d'un mois avait été accordé aux associations n'ayant pas déposé leur demande de subvention au titre de l'année 2017, après le vote du Conseil municipal du 3 mars dernier. La municipalité propose une répartition de la subvention de l'ancienne association Comité d'animation tel que suit : 50% pour le Comité d'animation (Fête du Menez Bré) soit 900 euros et 50% pour la nouvelle association (Fêtes patronales) 900 euros.

Après avoir pris connaissance des demandes de subvention, le Conseil unanime adopte les propositions de subventions figurant dans le tableau ci-dessous.

Les Amis du Méné Brait	171,00€
Association Gym Guingamp	10€ par adhérent de Péder nec
Club d'escalade Armor Argoat de Plouisy	10€ par adhérent de Péder nec
Skol Diwan Gwengamp	423.58€ par enfant de Péder nec
Comité d'animation (Fête du Menez Bré)	900€
Nouvelle association (Fêtes patronales)	900€

### **6.2 Port du casque dans la cour de l'école**

M. RANNOU informe les conseillers que la Loi obligeant le port du casque pour les enfants sur la voie publique l'oblige aussi dans les cours d'école pour les vélos et trottinettes. L'école a déposé une demande de financement à l'amicale laïque, demande qui devrait arriver ensuite en mairie.

### **6.3 Vitesses de circulation au Praden**

M. le Maire déplore le non-respect de la vitesse de circulation au niveau des lotissements pendant les travaux de la rue du Menez-Bre.

\* \* \* \* \*

**N.B : en l'absence de toute observation formulée au plus tard à l'ouverture de la prochaine séance du Conseil Municipal, le présent compte-rendu sera réputé adopté par les membres du Conseil Municipal ayant participé à cette réunion.**